

## RÉUNION DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, convoqués le 2 juillet 2020, se sont réunis en session ordinaire à la Salle des Fêtes, en raison de l'épidémie de Covid19 et par mesure de précaution, sous la présidence de Monsieur André TIHY, Maire.

Etaient présents : Mmes DUHAMEL, DURAND F., DURAND M., FÉVRIER, PILLON, WILLIOT ;  
MM. BIHEL, DAVALLAN, INDRE, LEBLANC, MARIE, TIHY.

Absents excusés : Mme DOINEL (pouvoir à Mme DUHAMEL), M. LIHRMANN (pouvoir à M. TIHY),  
M. QUESNEL (pouvoir à M. BIHEL).

### DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Monsieur le Maire appelle le Conseil Municipal à désigner, conformément au code électoral, les délégués titulaires et suppléants en vue de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2020.

#### Délégués titulaires :

Votants : 15  
Exprimés : 15  
Majorité absolue : 8

#### Délégués suppléants :

Votants : 15  
Exprimés : 15  
Majorité absolue : 8

#### Sont élus :

- TIHY André : 15  
- DUHAMEL Claudine : 15  
- DURAND Francine : 15

#### Sont élus :

- WILLIOT Claire : 15  
- BIHEL Pascal : 15  
- FÉVRIER Sandra : 15

### MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS CHARLEMAGNE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de modifier l'article 2 des statuts du SIVOS "Charlemagne", suite au changement de présidence et de siège social de ce dernier.

Il propose :

- de modifier l'article 2 des statuts du SIVOS "Charlemagne", en ce sens :  
*"Il prend le nom de **SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE"CHARLEMAGNE** et aura son siège à la Mairie de Glos-sur-Risle, 3 place Guy Dutheil – 27290 GLOS-SUR-RISLE."*
- de modifier l'article 11 des statuts du SIVOS "Charlemagne", en ce sens :  
*" La part contributive de chaque commune adhérente sera répartie ;*
  - Fonctionnement du groupement pédagogique :*
    - Toutes les dépenses de fonctionnement sur les bâtiments scolaires en fonction du nombre d'élèves de chaque commune au 1<sup>er</sup> janvier.*
  - Tous les investissements :*
    - 50 % pris par la commune où la construction est réalisée.*
    - 50 % répartis entre les trois autres communes au prorata de leur population."*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification des articles 2 et 11 des statuts du SIVOS "Charlemagne", comme décrit ci-dessus.

## **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE M. DESMARAIS Mickaël**

---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de Monsieur DESMARAIS Mickaël prend fin au 31 août 2020.

M. BROCHARD Christophe étant toujours en congé longue maladie, il convient, pour le bon fonctionnement du service de renouveler le contrat de M. DESMARAIS Mickaël.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat de M. DESMARAIS Mickaël jusqu'au 18 décembre 2020.